



Villeneuve
Saint Georges

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 1^{ER} JUILLET 2014

SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme le Maire, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL (à partir du point n°4), Charles KNOPFER, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO-SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Mariam DOUMBIA, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, Alexandre BOYER, Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au point n°14 inclu), Julia MORO, Stéphanie ALEXANDRE, Imen GUEDDA, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Kristell NIASME.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Charles KNOPFER (jusqu'au point n°3 inclu)
Elsa BARDEAUX a donné procuration à Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN
Sylvie RICHTON a donné procuration à Daniel HENRY
José GRACIA a donné procuration à Marc THIBERVILLE
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Nathalie DINNER
Mubbashar KHOKHAR a donné procuration à Imen GUEDDA (à partir du point n°15)
Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Mariam DOUMBIA
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT a donné procuration à Jean-Paul ESPINAR

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Dominique JOLY

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

M. Julien ZOUGHEBI, Directeur de Cabinet
M. Jean-Yves PEZENNEC, Directeur Général des Services
Mme Diana ZEMOURI, Directeur Général Adjoint des Services
M. Daniel FIBERT, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Isabelle LEPERCQ, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Imen GUEDDA** a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Jean-Yves PEZENNEC**, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire

DÉCLARATION LIMINAIRE DE M^{ME} LE MAIRE

M^{me} le Maire

Mesdames et messieurs les élus du Conseil municipal, mesdames et messieurs de la Direction générale, mesdames et messieurs du public, l'actualité villeneuvoise a été très riche depuis notre dernier Conseil municipal. Cela a été particulièrement vrai au niveau sportif, car le Mois du sport a été un grand succès. Les associations ont tenu leur gala, jusqu'à nous emmener au Pays des merveilles. Le Fort des pompiers a renoué avec les portes ouvertes, réunissant plus de 3 500 personnes. La Fête de la Musique a été de retour dans le parc Georges Brassens, pour le plus grand bonheur des artistes amateurs et des nombreux spectateurs réunis pour l'occasion.

La diversité du salon CréaJeunes Talents, l'implication des talents villeneuvois montrent la pertinence des orientations politiques que nous souhaitons mettre en œuvre dans ce mandat en direction de la jeunesse.

Nous avons vécu, ce week-end, une nouvelle édition du Festival de l'Eau, et comme à son habitude, avec un petit peu d'averse, malheureusement. Néanmoins, ce fut l'occasion pour les festivaliers de découvrir la rénovation des berges de Seine. Disons-le directement : c'est une très belle réussite, que nous devons à l'implication de nos deux conseillers généraux, Nathalie DINNER et Marc THIBERVILLE, que je remercie devant toute l'assemblée.

Dans le débat actuel sur la suppression ou non des départements, je peux dire ce soir avec fierté que je tiens au Val-de-Marne. Cette collectivité, qui fête ses cinquante ans, est utile pour les villes. C'est même un partenaire essentiel pour notre ville.

Les aménagements réalisés pour plus de 1,5 million ont permis de faire redécouvrir la Seine à la place Mouliérat. Un réel coup de jeune a été donné à Triage, permettant d'avoir un nouveau point de vue sur la Seine. Les travaux continueront jusqu'au centre ancien.

Cela marque le renouveau urbain que nous voulons insuffler à Villeneuve et au quartier de Triage en particulier.

Ce week-end, j'ai rencontré de nombreux habitants lors du festival ayant eu un mot sympathique à mon endroit. Je remercie également les élus du Conseil qui se sont inquiétés face à l'acte de vandalisme qui m'a visé directement vendredi dernier. Une enquête de police est en cours. J'espère qu'elle permettra de trouver le ou les coupables de ces actes odieux.

J'espère, monsieur GAUDIN, ainsi que vos colistiers, que vous cesserez de dire, comme ce fut le cas comme durant la campagne électorale, que j'habitais à la Pointe du Lac, à Créteil. Oui, ne vous en déplaise, je vis rue Branly à Villeneuve-Saint-Georges.

Je regrette publiquement ce soir que vous n'ayez pas calmé vos troupes lors de la réunion publique que vous avez tenue mardi dernier, où des mots peu élogieux ont été portés à mon encontre. Nous pouvons ne pas être d'accord, mais je vous demande de respecter ma personne ainsi que les élus du Conseil, et de respecter le suffrage universel.

Vous pouvez organiser le recours contre le permis de construire de la médiathèque. Vous pouvez inciter vos partisans à remettre en cause l'enquête parcellaire. Cela est votre droit ; si vous y êtes opposé. Je le regrette, car je pense très honnêtement que nous avons besoin de ces projets pour améliorer le cadre de vie des Villeneuvois et répondre à leurs besoins culturels et à leurs demandes de logement.

Sans attendre, les travaux d'assainissement et de voirie démarreront rue de Paris. La rénovation urbaine est donc en marche.

À chaque fois, vous remarquerez que la Ville, ainsi que l'EPA ORSA, organise toute l'information nécessaire et la concertation la plus large.

Petit ou grand projet, nous consultons. C'est notre marque de fabrique. Ce n'est pas pour le plaisir de consulter, mais parce que nous ne sommes pas propriétaires de la Ville. Nous pensons que c'est à plusieurs cerveaux que nous pouvons prendre les meilleures décisions. Ce n'est pas simple, mais c'est l'assurance d'avoir une décision partagée par le plus grand nombre.

Nous nous sommes pliés à cet exercice pour la réforme des rythmes scolaires. Nous en avons discuté lors de notre dernier Conseil municipal. Le ministre de l'Éducation ayant refusé un report, ou les villes devaient proposer un scénario, ou le scénario départemental de la DASEN s'imposait à celles-ci.

Dans un temps extrêmement restreint, nous avons tenté d'organiser au mieux la concertation. Des manifestations ont eu lieu devant les rectorats et sur le parvis de la mairie. L'ensemble des Conseils d'école s'est réuni, et chacun a dû se positionner. Les résultats montrent qu'il n'y a pas consensus, avec une très grande opposition des écoles maternelles.

Respectant les résultats, j'ai écrit à Mme LAPORTE, directrice d'académie, pour lui indiquer qu'il n'y avait pas de consensus. À la rentrée prochaine, nous poursuivrons l'accueil du matin de 7 heures à 9 heures, tous les jours ouvrés de la semaine. L'accueil sera désormais gratuit de 8 h 30 à 9 heures.

Cela permettra de répondre favorablement aux parents, qui rencontraient des difficultés pour conduire leurs enfants à temps (maternelle et élémentaire). Les cours d'enseignement en matinée sont organisés entre 9 heures et 12 heures. La pause méridienne durera deux heures, ainsi que le souhaitent les enseignants, soit de 12 heures à 14 heures. Les cours de l'après-midi sont prévus de 14 heures à 16 h 15. De 16 h 15 à 16 h 30 est prévue une récréation pour les enfants allant à l'étude ou à l'accueil du soir. Cet accueil aura lieu entre 16 h 30 et 19 heures. Nous nous intéresserons au prix de l'accueil du matin et du soir sur une note soumise au vote ce soir.

La grande nouveauté réside dans le mercredi. En effet, dès la rentrée, les enfants auront cours de 9 heures à 12 heures. La restauration communale sera ouverte aux enfants inscrits aux centres de loisirs. La Ville assurera le transport et la restauration des enfants inscrits aux centres. Ceux-ci seront ouverts jusqu'à 19 heures.

Vous comprendrez que cette nouvelle organisation entraîne une modification de la note n° 13 portant sur la prévision de création de 13 emplois d'avenir. Nous en proposerons finalement cinq.

Les parents recevront d'ici quelques jours les informations pratiques de la rentrée. J'ai demandé que les parents reçoivent, par le biais du carnet de correspondance, une note de notre part précisant notre organisation. L'Éducation nationale a uniquement envoyé l'information qui la concerne, à savoir de 9 heures à midi et de 14 heures à 16 h 15.

Permettez-moi, ce soir, de saluer le travail de Sylvie RICHETON, adjointe en charge du dossier, de l'ensemble des élus qui siègent dans un Conseil d'école, de Christian JONCRET, adjoint en charge du personnel, Guillaume POIRET, adjoint en charge de la culture et de la lutte contre les discriminations.

Je voudrais également remercier pour leur sérieux et leurs compétences Diana ZEMOURI, Julien SAHUGUET, Jean-François DESANTI, Ludivine NAHON et Cora de VILLENEUVE. Ces cadres travaillent depuis plusieurs mois sur la réforme des rythmes scolaires, et son implication concrète dans l'organisation communale. Je confie à Jean-Yves PEZENNEC, notre Directeur général des services, le soin de leur transmettre ces compliments mérités.

Ces derniers n'ont pas ménagé leurs efforts. Ils ont organisé la concertation des animateurs, des agents de service, des ATSEM, des éducateurs sportifs, des associations de la ville et des DUMIstes. Il leur reste encore beaucoup à faire pour préparer cette rentrée scolaire.

Ce bouillonnement d'idées dans les écoles a eu un mérite, en révélant à l'ensemble de la communauté éducative que notre Ville faisait beaucoup pour la réussite des enfants, par la mise à disposition de DUMIstes (intervenants musicaux), d'éducateurs sportifs, d'aides aux sorties, mais aussi par l'accès aux spectacles jeune public, au cinéma. Notre Ville agit davantage que la plupart des communes d'Ile-de-France. Ces dispositions, compte tenu de la situation, pourront se poursuivre sur le temps scolaire.

L'été s'annonce studieux. Les réunions s'enchaînent pour faire avancer nos dossiers. Je me trouvais hier avec François DUROVRAY, maire de Montgeron. Nous nous sommes rendus au moulin de Senlis, puis à Belleplace Blandin avec nos polices municipales et nationales respectives, ainsi que nos services techniques.

Notre objectif commun est de construire un mode de travail permettant d'échanger sur des problématiques communes, relatives à nos quartiers, qu'il s'agisse de la tranquillité publique, de la circulation routière ou autre problématique d'aménagement.

J'ai également invité le nouveau maire de Crosne à le rencontrer à la rentrée.

Je souhaite, ce soir, effectuer un rectificatif suite à un article paru dans la presse essonnoise. Cela concerne le projet d'un nouveau pont entre Athis-Mons et Vigneux. Ainsi que vous le savez, j'y suis tout à fait favorable, comme l'ensemble de la majorité depuis plusieurs années. Je suis très heureuse que les élus de l'Essonne y soient très largement favorables, comme M. DUROVRAY.

Ce dernier a tenté, dans le cadre du débat portant sur le PDU au Conseil régional, de faire voter un amendement pour financer une étude de faisabilité. Cet amendement n'a pas été retenu, car il ne se prêtait pas au cadre du PDU.

La semaine dernière, j'ai reçu l'assurance du cabinet de Jean-Paul HUCHON de l'intérêt régional qu'un tel pont figure dans le SDRIF. Je dois d'ailleurs rencontrer à la rentrée le Président du Conseil régional pour aborder, entre autres, cette question.

Je rencontrerai auparavant le Président du Conseil général, mais aussi Mme la ministre à la Politique de la Ville et aux droits des femmes ; l'occasion d'aborder avec elle les questions ayant trait à notre commune, notamment la nouvelle géographie prioritaire portée à notre connaissance, mais comportant plusieurs incertitudes, notamment s'agissant du périmètre du Quartier Nord. J'aurai à cœur d'aborder ces questions.

L'été studieux rime également avec joyeux. Les services municipaux de l'enfance, de la jeunesse, le CCAS, les sports, les RPVA prennent leur quartier d'été. Le 12 juillet, nous fêterons la Fête nationale en avance, pour permettre aux pompiers de défiler sur les Champs Élysée le 14 juillet.

Cette année, la fête rendra hommage aux cheminots résistants, qui ont manifesté le 14 juillet 1944 entre Triage et Vitry, au risque de leur vie, et, coupe du monde oblige, à la musique brésilienne.

La Fête de la Ville et des associations clôturera l'été villeneuvois, avec un concert du finaliste de The Voice, Wesley, qui est Villeneuvois. Il viendra avec plusieurs de ses amis de l'émission. Je serai très heureuse que nous puissions l'accueillir dans sa ville.

Y a-t-il des remarques ou des demandes d'intervention ?

M. GAUDIN

Madame le Maire, bonsoir à tous. Vous avez encore évoqué la Pointe du Lac. Comme vous, je l'ai entendu. Je peux vous assurer que cette rumeur, si elle est fausse, ne vient pas de nous. Aussi, je me sens obligé de répondre. Annoncez clairement vos arguments ou cessez.

M^{me} le Maire

Les témoignages de vos propos à la population villeneuvoise sont si nombreux que nous ne manquons pas d'éléments.

M. GAUDIN

J'attends ces témoignages avec une grande impatience. Par ailleurs, vous avez évoqué les rythmes scolaires. Qu'en est-il des nouvelles activités périscolaires ? Il semble que vous n'en ayez pas parlé.

M^{me} le Maire

Cela signifie que vous ne m'avez pas comprise. Visiblement, vous ne vous êtes pas tenu informé des derniers éléments. Néanmoins, je veux bien répéter mon propos.

M. GAUDIN

Les faits changent rapidement.

M^{me} le Maire

Absolument. Il convient donc de se tenir au courant.

M. GAUDIN

Il serait intéressant, madame, que vous nous réunissiez. La création d'une commission de l'enfance ou de l'éducation, sur ce thème, aurait été positive. En l'occurrence, tout a été effectué dans notre dos. J'espère que la majorité municipale est informée du projet. À ce jour, les horaires ont été modifiés, mais nous n'obtenons aucune précision sur les activités mises en place. Quel sera le fonctionnement à l'intérieur de ces horaires ? Je vous remercie.

M^{me} le Maire

Je peux tenter de répondre de manière synthétique. Les délais impartis étaient très courts. Nous avons réalisé toute la concertation nécessaire, notamment au sein des Conseils d'école. Je remercie à nouveau tous les élus présents dans ces Conseils. Nous avons consulté les enseignants de maternelle et d'élémentaire, ainsi que les parents d'élèves.

Nous avons formulé des propositions, particulièrement pour l'élémentaire, niveau pour lequel nous avons inclus l'assouplissement dit Hamon, permettant de prendre en compte le temps périscolaire sur trois heures par après-midi.

Ainsi que je l'ai réaffirmé jusqu'à notre mise en demeure d'appliquer la loi, nous étions favorables à la réécriture du décret et à son report. Nous avons finalement proposé des scénarii au sein des Conseils d'école.

Une note tardive demandait un consensus sur les scénarii retenus dans les Conseils d'école. Une lettre, encore plus tardive, précisait qu'en l'absence de consensus, il convenait d'appliquer le cadre départemental. En l'occurrence, ce dernier repose sur les horaires suivants : 9 heures – midi ; 14 heures – 16 h 15.

Ces horaires ont finalement convenu aux enseignants, consultés après la tenue des Conseils d'école. De fait, cette solution a été retenue, au détriment du cadre expérimental des rythmes scolaires.

Dans ce cas de figure, le cadre départemental s'applique. Pour permettre aux familles ayant l'habitude et ayant besoin de conduire leurs enfants dès 8 h 30 à l'école, nous mettons en place un temps d'accueil gratuit de 8 h 30 à 9 heures. Bien évidemment, l'accueil périscolaire normal perdure.

Il n'y a plus de temps périscolaire d'une demi-journée pour les élémentaires ou en début d'après-midi pour les maternelles. En revanche, comme nous ne dépenserons pas la somme de 1,2 million d'euros estimée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, nous pourrions continuer à appliquer, sur le temps scolaire, l'intervention des DUMIstes, les ateliers culturels, les séances de théâtre, de cinéma, ainsi que l'intervention des cinq associations dans le domaine du sport (tennis, rugby, cyclisme, judo et football).

M^{me} le Maire

Avez-vous des remarques ?

M. THIBERVILLE

Je souhaiterais évoquer le vœu avant le traitement des affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, compte tenu des éléments que vous avez rappelés dans votre intervention.

Comme vous le savez, Madame le Maire a été victime d'actes inqualifiables de vandalisme la semaine dernière. Notre Conseil ne pouvait pas se dérouler ce soir sans évoquer cette question, qui, j'en suis certain nous interpelle tous. Le Maire est la représentante de notre Conseil, de notre collectivité, de notre commune, institution de la République française.

À ce titre, je vous propose ce vœu au nom de la majorité municipale Front de Gauche, Parti socialiste, Parti radical de Gauche. Cependant, je ne doute pas que s'agissant d'une telle question se retrouve l'ensemble du Conseil municipal sur la base des valeurs républicaines.

« Dans la nuit du 26 au 27 juin, des actes de vandalisme ont été commis sur le véhicule de Mme Sylvie ALTMAN, maire et conseillère régionale, ainsi que devant son domicile à Villeneuve-Saint-Georges.

Les éléments connus font apparaître le caractère intentionnel et ciblé de cet acte lâche. Le Conseil municipal tient à apporter tout son soutien à Sylvie ALTMAN, contre de tels comportements inadmissibles.

Comme élus républicains, les membres du Conseil ne peuvent accepter de tels actes sans réagir, ce qui reviendrait à les accepter. S'en prendre au maire de la Ville, c'est s'en prendre à la République. Aucun désaccord, aucune controverse politique ne peut justifier la violence, l'insulte ou encore la rumeur et les mensonges.

C'est pourquoi le Conseil municipal condamne fermement les actes délibérés de vandalisme à l'encontre de Mme le Maire, et lui assure sa totale solidarité, demande à M. le Préfet du Val de

Marne de veiller personnellement à ce que l'enquête en cours puisse déboucher le plus rapidement possible sur l'arrestation du ou des auteurs de ces actes. »

M. HENRY

Y a-t-il des remarques ?

M. GAUDIN

Nous sommes évidemment solidaires de ce vœu. Malheureusement, madame le Maire, vous avez vécu ce que vivent de nombreux simples citoyens de la ville. Cela n'excuse rien, bien entendu. Il s'agit du constat d'une société qui va mal, et d'une ville qui ne va pas bien non plus. Dans la ville, la délinquance s'accroît. Plus rien n'arrête les délinquants et les voyous.

Le symbole de la République est attaqué. Nous ne pouvons pas laisser passer cela. Mais c'est aussi le quotidien de nombreux Villeneuvois, malheureusement. Il est grand temps de prendre les mesures qui s'imposent, de demander au Préfet d'assurer sa mission de maintien de l'ordre. À nous, élus municipaux, d'agir dans le même sens afin que ce type d'incidents ne se renouvelle pas envers le Maire, ou envers les citoyens.

M. THIBERVILLE

Les violences faites aux citoyens, d'une manière générale, sont condamnables. Toutes doivent donner lieu à des poursuites permettant d'identifier et d'arrêter les coupables. Néanmoins, une attaque contre le maire ne peut être placée sur le même plan qu'un autre acte. Il ne s'agit pas de vouloir minimiser la portée de ce qui a constitué cet acte, qui visait personnellement le maire de notre commune. Il ne s'agit pas d'un acte de délinquance comme un autre.

Je comprends que certains tentent d'en minimiser la portée, dans la mesure où cela fait partie d'un climat pesant sur notre ville, climat qui ne s'est pas amélioré au cours des derniers mois. Cette ambiance ne tient pas uniquement compte de la conjoncture, mais aussi du positionnement des uns et des autres. Il est question de mots violents, de ressentis lors de la campagne électorale. De mon point de vue, ces éléments contribuent à libérer des violences.

Je me réjouis que l'ensemble du Conseil municipal se retrouve autour de ce vœu, qui serait, si j'ai bien saisi, également voté par l'opposition.

M^{me} le Maire

Je tiens à préciser que j'ai été cambriolée, comme de nombreux Villeneuvois. Les pneus de ma voiture ont été volés, comme de nombreux Villeneuvois. Dans le cas présent, l'acte s'est avéré différent. Sans rentrer dans le détail, des signes montraient que j'étais personnellement visée.

En portant plainte au commissariat, la police a indiqué à mon mari qu'elle avait trouvé l'auteur du cambriolage subi en août dernier. Cela signifie que la police peut faire son travail et trouver les auteurs de certains actes. J'espère que cela évoluera en faveur de la population villeneuvoise en matière de sécurité et de tranquillité publique. Nous consacrons, et consacrerons encore, de nombreux efforts sur ce thème. Les partenaires doivent agir avec nous.

En l'occurrence, il s'agit d'actes particuliers, qui me visaient sans aucun doute possible.

M. HENRY

Je propose la mise au vote de ce vœu.

Le vœu est approuvé à l'unanimité.

M^{me} le Maire

Je vous remercie pour votre témoignage de soutien.

AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2014

M^{me} le Maire

Y a-t-il des questions s'agissant du compte rendu ?

M. FAÏSSE

Je vous serais reconnaissant d'indiquer à vos services administratifs que mon nom comporte un tréma sur le I. Cela n'apparaît curieusement pas sur les comptes rendus du Conseil municipal alors qu'il figure sur l'enveloppe d'expédition de l'ordre du jour du Conseil.

Je rappelle également que mon nom se prononce FA-ISSE. Cela pourrait peut-être éviter à certains adjoints, faisant preuve d'une finesse d'esprit hors du commun, d'écorcher mon nom, n'est-ce pas monsieur PILATTE ? Je vous remercie par avance.

M^{me} le Maire

En l'absence d'autre remarque, je propose de soumettre le compte rendu au vote.

Le Conseil municipal,

à l'unanimité,

approuve le compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2014

DAUP

1. Projet de requalification du centre-ville : principe d'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AO98 située au 3 rue Boieldieu par la Ville

M. KNOPFER

Le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire sur le centre-ville est inscrit dans la Convention partenariale relative au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés. L'ANRU participera au financement de cet équipement. L'assiette foncière envisagée pour ce projet se situe rue Boieldieu.

Des discussions amiables ont été engagées avec les différents propriétaires concernés. Lors d'une précédente séance, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle AO100 sur laquelle sont construits des box.

Aujourd'hui, il s'agit d'approuver le principe d'acquisition amiable de la parcelle AO98, située 3 rue Boieldieu. Par courrier du 2 mai dernier, le propriétaire a confirmé son accord pour la cession de son pavillon, au prix de 340 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'acquisition de cette parcelle.

M^{me} le Maire

Merci, Charles. Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder cette question. En l'absence de question ou remarque, je propose de passer au vote.

Le Conseil municipal,

par 30 voix pour,

M. FAÏSSE, M. MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M. GAUDIN et Mme NIASME ayant voté contre,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

approuve le principe de l'acquisition de la parcelle AO 98, située 3 rue Boieldieu, d'une surface de 119 m², au prix de 340 000 €uros,

2. Approbation d'une convention de Projet urbain partenarial (PUP) à intervenir avec le groupe AMETIS pour un programme de logements dans le lotissement de la Fontaine Saint Martin

M^{me} DINNER

Il s'agit d'un programme de logements dans le lotissement de la Fontaine Saint Martin, réalisé par le groupe AMETIS. Dans le cadre de la loi Molle du 25 mars 2009, il est possible de contractualiser un Projet urbain partenarial. Cela permet un mécanisme contractuel de préfinancement des équipements publics par les constructeurs ou les aménageurs nécessaires aux futurs usagers.

La réalisation de ce programme générera en effet un certain nombre d'enfants à scolariser, venant s'ajouter aux besoins existants par rapport à l'École des Poètes sur le Plateau.

Ce soir, il vous est proposé, sur la base de ces éléments, de conclure une convention de PUP avec la commune, dont le montant sera de 280 000 euros. La note de présentation fait apparaître l'ensemble des éléments et les modalités de versement.

M. GAUDIN

Le principe consistant à faire participer l'aménageur au financement des équipements publics paraît positif. Nous pouvons simplement regretter que lorsque la Fontaine Saint Martin a vu le jour, nous n'ayons pas mis en place la même politique pour faire participer l'aménageur à la création des équipements collectifs correspondants.

M^{me} le Maire

En l'absence d'autres remarques, procédons au vote.

Le Conseil municipal,

par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

approuve le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) à intervenir avec le groupe AMETIS pour un programme de logements situé sur un terrain à l'angle des avenues Kennedy, Baudelaire et Apollinaire dans le lotissement de la Fontaine Saint Martin.

3. Acquisition amiable d'un terrain sis 5 chemin des Pêcheurs, démolition des bâtis et demande de subventions

M. KNOPFER

Dans le cadre du projet de renaturation des berges de l'Yerres, en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil général du Val-de-Marne, et le SyAGE, le propriétaire du bien situé 5 chemin des Pêcheurs a sollicité la Ville en vue de la cession de son bien.

Il s'agit du terrain de 325 m², avec un entrepôt d'une surface de 52m², proposé au prix de 72 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition à l'amiable de cette parcelle.

M^{me} le Maire

Merci, Charles. Il s'agit, là, de la suite logique des opérations chemin des Pêcheurs. Il est question de la démolition des bâtiments, et de la possibilité d'obtenir le même taux de subvention pour ces démolitions.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,
par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

approuve l'acquisition à l'amiable d'un terrain sis 5 chemin des Pêcheurs, cadastré AS 28, d'une superficie de 325 m², comportant un entrepôt de 52 m², au prix de 72 000 €

autorise le Maire à signer les actes correspondants,

autorise la prise en charge financière au pro rata du jour de la signature de l'acte notarié de la taxe foncière,

sollicite auprès des partenaires du projet, et notamment le Préfet du Val-de-Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France et le Conseil Général du Val-de-Marne l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour procéder à l'acquisition amiable du terrain sis 5 chemin des Pêcheurs et à la démolition des bâtis,

sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'avance sans frais de la somme restante pour l'acquisition des biens susvisés,

autorise Maire à déposer les permis de démolir et/ou d'aménager nécessaires à la réalisation du projet et à signer les actes correspondants,

4. O.P.A.H. de renouvellement urbain du centre-ville pour la période 2012/2017 : modification du règlement d'attribution des aides municipales

M^{me} DINNER

Ce point concerne une modification du règlement d'attribution des aides municipales dans le cadre de la convention d'OPAH-RU, signée entre l'État, l'Anah et la Ville, le 19 juillet 2012. Cela fait 18 mois d'opération.

Il s'avère que le dispositif, en l'état, n'est pas très incitatif. Le fond d'aide a été sollicité en 2013 à hauteur de 16 760 euros (phase d'étude diagnostic pour la première année).

Il est proposé au Conseil municipal de revoir ce règlement pour amener une nouvelle dynamique, et aider ainsi efficacement les porteurs de projet sur leurs travaux.

Il est proposé de renforcer les aides aux propriétaires bailleurs, de porter la subvention communale à 20 % du coût des travaux HT (elle était initialement de 10 %), d'augmenter les aides aux propriétaires occupants modestes et très modestes pour les travaux en partie privative dans les copropriétés en difficultés.

Dans ce cadre, il est proposé de passer le taux de 5 % à 20 % pour les propriétaires occupants très modestes, dans la limite du plafond fixé, et de 5 % à 15 % pour les propriétaires occupants modestes. Il est question de 10 % de subvention pour les propriétaires occupants hors plafond.

Enfin, il s'agit de créer une aide pour les syndicats de copropriétaires mettant en œuvre des travaux en partie commune, non listés comme étant copropriétés en difficultés.

Il vous est demandé d'approuver la nouvelle version de ce règlement.

M^{me} le Maire

Merci, Nathalie. Je pense qu'il s'agit, là, de dispositions favorables aux propriétaires bailleurs et occupants.

En l'absence de remarque, procédons au vote.

Le Conseil municipal,

par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

approuve la nouvelle version du règlement, fixant les modalités d'attribution des subventions communales qui seront versées aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH-RU 2012/2017.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Désignation du représentant de la commune au sein de l'EPFIF

M. HENRY

La commune est membre de l'EPFIF (Établissement public foncier d'Île-de-France). L'EPFIF a été mis en place pour procéder à des acquisitions et opérations immobilières foncières de nature à

faciliter les opérations d'aménagement, mais aussi pour réaliser des aménagements de tout ordre sur ces parcelles foncières.

Il s'agit de réaliser des études et des travaux nécessaires à l'accomplissement de missions pour ces opérations, et à acquérir des participations dans les sociétés, groupements ou organismes dont l'objet concourt directement à ces missions.

L'établissement est administré par un Conseil d'administration. Conformément au statut et au décret portant création à l'EPFIF, l'élection du représentant procède d'une assemblée spéciale. Cette dernière est composée de délégués des communes de plus de 20 000 habitants, et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, compétents simultanément en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de développement économique.

Un délégué est donc désigné au sein du Conseil municipal de chacune des communes membres.

S'agissant d'une nomination, conformément à l'article L.2121 du Code général des collectivités territoriales, cette élection doit se dérouler à bulletin secret. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret.

Un conseiller souhaite-t-il procéder à un vote par bulletin secret ?

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
décide d'adopter le scrutin public pour l'élection du représentant de la commune au sein de l'assemblée spéciale de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France.

M. HENRY

Nous proposons Mme Sylvie ALTMAN comme candidate pour représenter la commune à l'EPFIF. Il est demandé au Conseil municipal de procéder à l'élection.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,
Par 35 voix pour,
M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,
procède à l'élection de Sylvie ALTMAN en tant que représentant.

RESSOURCES

Finances

6. Subventions exceptionnelles aux associations

M. PILATTE

Je vous propose d'accorder deux subventions exceptionnelles : l'une à l'association Zaba Kuzinga (Le Grand jeu), qui souhaite réitérer l'organisation de son festival d'été au stade Clément Ader (1 000 euros) ; et l'autre à destination du club de football américain, les Flibustiers, qui a créé une section féminine devant se rendre à Munich et qui sollicite notre aide pour la participation aux frais de voyage. Il s'agirait d'une subvention de 2 000 euros.

Cela rentre dans le cadre des provisions votées lors du dernier Conseil municipal pour répondre à des demandes exceptionnelles d'associations.

M. GAUDIN

Que signifie le Grand Jeu Zaba Kuzinga ?

M. PILATTE

Cette association travaille à Villeneuve depuis trois ans. Elle est culturelle (danse et musique) et sportive (lutte traditionnelle africaine et catch). Le président est intervenu lors de la cérémonie des vœux il y a deux ans. Il est connu sous le nom de Maître Tigre. Cette association a organisé le gala de catch de l'année passée.

M^{me} le Maire

En l'absence d'autre remarque, procédons au vote.

Le Conseil municipal

par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

décide du versement des subventions exceptionnelles aux associations comme suit :

- 1 000 euros au Grand Jeu Zaba Kuzinga pour ses animations d'été ;
- 2 000 euros aux Flibustiers pour un match à Munich le 29 juin;

7. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

M. HENRY

Parmi les commissions municipales, il existe une commission communale des impôts directs. Nous devons en désigner les membres.

En vertu de l'article 1650 du paragraphe n° 3 du Code général des impôts, la durée des membres de la commission communale des impôts est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, le nombre de commissaires est fixé à huit. Les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de 32 contribuables présentés par le Conseil municipal.

Vous disposez, sur table, de la liste que nous présenterons intégralement au directeur des services fiscaux, qui choisira les 16 membres.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,
 par 35 voix pour,
 M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,
 présente la liste pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

8. Utilisation des fonds versés en 2013 au titre du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF)

M. HENRY

La ville de Villeneuve-Saint-Georges bénéficie de fonds au titre du FSRIF, alimentés par un prélèvement sur les communes au potentiel financier le plus élevé. À ce titre, une somme de 2 490 982 euros a été perçue par la commune en 2013.

En application de l'article L.2531-16 du Code général des collectivités territoriales, il fait l'obligation aux communes bénéficiant de ce fonds de présenter au Conseil municipal les actions financées au cours de cet exercice.

Nous vous proposons de prendre acte de l'utilisation de ces fonds. La délibération sur table fait apparaître les quatre secteurs dans lesquels les fonds ont été utilisés : 2 270 172 euros pour le secteur enfance, pour les centres de loisirs, 980 000 euros pour le chapitre solidarité et santé, pour le CCAS, 722 936 euros pour le centre culturel municipal (théâtre), 893 196 euros pour le conservatoire, et 1 309 552 euros pour les sports, et le fonctionnement de la piscine.

M^{me} le Maire

Cette délibération est une prise d'acte.

Le Conseil municipal,
 par 35 voix pour,
 M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,
 prend acte de l'utilisation des fonds perçus en 2013 par la Commune au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Île-de-France, telle qu'indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération.

| Nature et domaine d'intervention de l'opération | Montant total en € | | | % |
|---|--------------------|----------------|------------|-------|
| | Equipement | Fonctionnement | Dont FSRIF | |
| Secteur Enfance : | | | | |
| Fonctionnement des centres de loisirs (fonction 421) | | 2 270 172 | 908 069 | 40% |
| Solidarité et santé : | | | | |
| Subvention communale versée au Centre Communal d'Action Sociale | | 980 000 | 392 000 | 40% |
| Culture : | | | | |
| Centre culturel municipal (Théâtre fonction 313) | | 722 936 | 289 174 | 40% |
| Conservatoire (fonction 311) | | 893 196 | 377 918 | 42,3% |
| Sports : | | | | |
| Fonctionnement de la piscine (fonction 413) | | 1 309 552 | 523 821 | 40% |
| | | 6 175 856 | 2 490 982 | 40% |

9. Marché public de Fourniture, pose, entretien et exploitation du mobilier urbain : autorisation de lancer la procédure et de signer le marché

M. HENRY

Ce point a été présenté à de nombreuses reprises, y compris au sein de la Commission d'appel d'offres. Nous avons présenté, lors du précédent Conseil municipal, un avenant à ce marché afin de travailler et d'étudier ce marché de manière plus approfondie.

Il s'agit du marché de fourniture, pose, et exploitation de mobilier urbain conclu en 2004 avec la société Clear Channel. Ce marché prendra fin le 1^{er} novembre 2014. La direction des espaces publics, des finances et le service communication ont rédigé un dossier pour le nouveau marché.

Le cahier des charges prévoit le remplacement et l'entretien des 83 abribus de la ville, des 15 panneaux de type sucette ainsi que de différents dispositifs d'affichage (vitrines, journaux électroniques).

Ce marché est prévu pour une durée de dix ans. Le prestataire se rétribuera sur l'utilisation des espaces publicitaires mis à la disposition sur le marché urbain. Le dossier est consultable à la DAUB.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence.

M^{me} le Maire

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

autorise le maire à lancer la procédure de mise en concurrence sur la base du dossier de consultation établi par le service communication et à signer le marché avec l'entreprise qui sera déclarée attributaire par la Commission d'appel d'offres,

dit que les prestations et fournitures de l'attributaire seront rétribuées par l'utilisation des espaces publicitaires disponibles sur le mobilier urbain.

10. Demande d'exonération de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : SAS VALORME INTERMARCHÉ

M. DUTHEIL

Le Code général des collectivités ainsi que le Code général des impôts nous obligent à délibérer sur le domaine d'exonération. Compte tenu du fait que le service municipal de collecte des ordures est assuré dans le secteur concerné, nous proposons le rejet.

M^{me} le Maire

Je vous remercie. Il s'agit, là, d'une attitude habituelle. Procédons au vote.

Le Conseil municipal,
par 35 voix pour,
M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,
rejette la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères présentée par **VALORME INTERMARCHE**, pour son commerce situé 12 avenue du Président Wilson à Villeneuve-Saint-Georges, dans la mesure où le service municipal de collecte des ordures est assuré dans le secteur concerné.

11. Demande de subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, du Conseil général du Val-de-Marne, de l'État pour la réalisation d'une médiathèque en centre-ville (tranches 1 et 2)

M. HENRY

Nous avons déjà évoqué ce point à plusieurs reprises. Je ne reprendrai pas le dossier de façon intégrale. Il s'agit de créer un bâtiment qui abritera, en rez-de-chaussée, une médiathèque, et en étages, 34 logements locatifs sociaux et PLS acquis en vente en état de futur achèvement par Immobilière 3F.

Le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil général du Val-de-Marne sont sollicités pour obtenir un cofinancement sur l'ensemble de la construction (acquisition VEFA et aménagement).

Une seconde demande a été déposée à la DRAC pour obtenir un financement complémentaire de 35 % pour l'aménagement du rez-de-chaussée sur la base du projet affiné par le maître d'œuvre.

M^{me} le Maire

Merci, Daniel. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. GAUDIN

La présence d'un équipement public dans le centre ancien paraît nécessaire. Nous devons valoriser le centre ancien. Je ne suis pas persuadé que la médiathèque constitue l'installation la plus judicieuse, mais je ne m'y oppose pas. En revanche, nous restons farouchement opposés à la construction de logements dans cette zone particulièrement polluée.

M. HENRY

Il s'agit de créer un équipement plus important que ce qui existe actuellement rue Balzac, et de remplacer ce dernier, qui rencontre des problématiques s'agissant de l'accès aux handicapés. Cela justifie la création de la nouvelle médiathèque.

M^{me} le Maire

Ce n'est pas la première fois que vous évoquez les problèmes de pollution dans le secteur. Je souhaite donc, puisque je dispose d'une note technique, aborder ce sujet plus profondément.

La qualité de l'air, à Villeneuve-Saint-Georges, et particulièrement dans le centre-ville, est totalement dépendante des niveaux de pollution de l'agglomération parisienne et du trafic sur la RN6.

La majorité des secteurs de la ZAC se trouvent à proximité immédiate, comme le centre-ville et le centre ancien. Ils sont donc exposés aux polluants automobiles qui constituent la plus grande part des émissions polluantes de la zone.

Les concentrations en polluants diminuent fortement lorsque l'on s'éloigne de plus de 50 mètres des infrastructures.

Le premier scénario étudié dans le cadre de la ZAC propose une évolution au fil de l'eau, correspondant à la situation de 2020 sans la ZAC multisites. D'après ce scénario fondé sur les chiffres officiels de l'évolution du trafic et de la démographie, la qualité de l'air, en 2020, oscillera entre l'amélioration du renouvellement progressif du parc de véhicules, et l'aggravation de l'augmentation du trafic sur les grands axes proches du secteur du centre-ville.

De ce point de vue, il n'est pas attendu d'amélioration notable de la qualité de l'air à court ou moyen terme, sinon que nous obtenions des avancées, comme de nouvelles traversées sur la Seine, et un contournement de Villeneuve-Saint-Georges.

Par ailleurs, à l'issue de la ZAC, les nouveaux bâtiments seront à l'origine d'un trafic automobile accru et d'émission de polluants atmosphériques. Toutefois, cette pollution supplémentaire est minime en proportion du trafic local et des infrastructures majeures à proximité du centre-ville.

Considérant l'échelle régionale ou davantage, le trafic engendré sur le site ne constituera très probablement qu'un report des pollutions sur d'autres secteurs de l'agglomération parisienne par les déplacements de ces mêmes usagers.

Nous pouvons donc, a priori, considérer comme négligeable l'impact du projet lié à la circulation sur la pollution atmosphérique à cette échelle régionale.

D'autre part, le projet situé à proximité d'une gare RER favorise l'utilisation des transports publics, et contribue, à sa mesure, à la maîtrise des pollutions atmosphériques de la région parisienne. Il s'agit, là, d'une stratégie plus globale consistant à réaliser des équipements et des logements à proximité des gares. Cela explique l'origine des contrats de développement territorial.

Les autres sources de pollution atmosphérique devant être considérées sont les émissions liées au chauffage et à l'habitat. Aucun des équipements ou des activités prévues par le projet n'engendrera d'émissions gazeuses polluantes autres que celles usuellement observées en zone urbaine.

Il subsiste deux points importants : le projet d'aménagement envisage des bâtiments à faible consommation énergétique, atteignant le label Effinergie+. Les émissions seront donc limitées. Elles seront par ailleurs très inférieures à la situation actuelle, eu égard au caractère très dégradé des logements, au recours à des systèmes de chauffage émissifs et à la faible isolation thermique des logements.

L'air intérieur des logements construits dans la ZAC fera l'objet d'une attention particulière. La pollution supplémentaire liée à l'aménagement de la ZAC semble donc insignifiante comparée à ces sources de pollution.

Le projet d'aménagement de la ZAC n'engendrera aucun impact sur l'exposition de la population aux polluants atmosphériques. De plus, prenant en compte les différents polluants de l'air liés au trafic routier, le projet d'aménagement n'induera pas d'effet nocif sur la santé des riverains.

La création d'espaces verts et l'amélioration du cadre de vie auront un impact positif sur la population, en réduisant le stress et en améliorant son bien-être.

Les travaux eux-mêmes seront la source d'une atteinte locale et limitée dans le temps à la qualité de l'air. L'établissement de la charte d'un chantier propre limitera au maximum les nuisances liées à la pollution de l'air et à l'émission de poussières, ainsi que les nuisances sonores.

Ces points sont abordés dans le cadre de l'étude d'impacts de la ZAC multisites.

Aujourd'hui, les populations vivant dans le centre ancien (logements dégradés, peu protégés, peu isolés) sont davantage fragilisées par la pollution que ne le seront les habitants de demain.

M. FAÏSSE

Il n'en reste pas moins vrai qu'une étude de la direction des routes d'Ile-de-France est apparue récemment s'agissant du sens giratoire situé devant la gare. L'étude sur la pollution de l'air a mis en lumière des taux anormalement élevés de dioxyde d'azote à cet endroit. La pollution demeure donc importante. Nous sommes donc opposés à la construction de logements dans ce secteur.

M^{me} le Maire

J'ignore à quel giratoire vous faites référence. J'ai participé à la présentation de l'étude. Rien n'indique que cette étude sera mise en œuvre. Plusieurs propositions seront étudiées.

M. FAÏSSE

Mme ABEILLE, députée de la sixième circonscription du Val-de-Marne, a déposé une demande à Mme Ségolène ROYAL afin de lui demander des explications sur ce projet, qu'elle juge irréalisable du fait de la pollution de l'air sur la RN6.

M^{me} le Maire

Je suis informée de cette demande. Nous attendrons la réponse.

Je rappelle, s'agissant de vos interrogations, que la médiathèque Balzac est exigüe et ne pourra être rendue accessible aux personnes à mobilité réduite. Il nous semble important de construire la nouvelle médiathèque en centre-ville.

Je propose de passer au vote.

Le Conseil municipal

par 30 voix pour,

M. FAÏSSE, M. MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M. GAUDIN et Mme NIASME ayant voté contre,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

approuve l'avant-projet de réalisation d'une médiathèque en centre ville dans le cadre du projet de requalification du centre ville, retenu au titre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés,

précise que la Ville acquerra pour cet équipement le rez-de-chaussée d'une surface de plancher d'environ 802 m² en Vente en État de Futur Achèvement,

précise que la Ville réalisera dans ces locaux des travaux d'aménagement pour l'installation de la médiathèque et que les montants prévisionnels pour cette opération sont de 2 703 225€HT (3 243 858€TTC) répartis de manière estimative comme suit :

- Acquisition VEFA (gros œuvre) : 1 200 000€HT (1 440 000€TTC)

- Études : 193 225 €HT (231 858€TTC)

- Travaux d'aménagement : 1 310 000€HT (1 572 000€TTC)

précise que la somme inscrite au budget 2014 pour cette opération est de 120.000€TTC soit 8,3% du coût global programmés pour la première année de l'opération,

sollicite du Conseil Régional d'Île-de-France, du Conseil Général du Val-de-Marne, et de l'État les subventions les plus élevées possibles en soutien de cette opération,

autorise le Maire à signer tous les documents en lien avec les demandes de subventions.

12. Demande de subvention pour la réalisation de travaux sur la rue Bellevue Prolongée entre la rue des Saussaies et la rue Laboré

M. HENRY

Entre la rue des Saussaies et la rue Laboré, plusieurs opérations d'élargissement et de rénovation ont déjà été conduites, mais nous souhaitons encore élargir une petite parcelle rue Bellevue Prolongée, afin de placer le bout de la rue en sortie de véhicules à sens unique. Les riverains pourront ainsi sortir de leur rue sans faire demi-tour. De plus, cela évitera un nombre important de véhicules au même goulot d'étranglement.

Vous disposez d'un dossier présentant les trois phases de travaux, dont la dernière. Nous souhaitons élargir la rue à une largeur de quatre mètres pour le passage d'une voirie pour un véhicule et pour le passage d'un piéton.

Nous vous proposons aujourd'hui d'approuver le projet annexé d'aménagement des espaces extérieurs de la rue Bellevue Prolongée entre la rue des Saussaies et la rue Laboré, mais également de solliciter auprès de la réserve parlementaire une subvention de 25 000 euros, et d'autoriser le maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette requête.

M^{me} le Maire

Merci, Daniel. Mme Laurence COHEN, sénatrice, a proposé à la Ville sa réserve parlementaire. Nous pouvons la remercier pour cette aide.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,
Par 35 voix pour,
M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et
Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,
approuve le projet d'aménagement des espaces extérieurs de la rue Bellevue Prolongée entre la rue
des Saussaies et la rue Laboré.
sollicite auprès de la réserve parlementaire une subvention de 25 000 €
autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette demande de
subvention.

13. Approbation de la programmation 2014 présentée au Conseil régional d'Ile-de-France au titre du dispositif « Animation sociale des quartiers »

M. KHOKHAR

Cela permettrait à la ville de bénéficier d'une enveloppe de 16 470 euros pour contribuer au
financement de projets associatifs et communaux mis en œuvre au titre de la politique de la Ville.

La programmation des actions s'articule autour de trois axes : les ateliers culturels, dont les
Maisons pour tous, et actions de valorisation artistique (7 000 euros) ; les ateliers sociolinguistiques
portés par la Ville (5 470 euros); et les activités éducatives et récréatives pour les enfants de la
Passerelle de l'association Arc en ciel (4 000 euros).

Les actions sont détaillées dans le rapport.

Il s'agit d'une reconduction de la programmation 2013. Je vous propose d'approuver la
programmation des actions suggérées pour 2014, de dire que la programmation est composée des
projets précédemment cités, d'autoriser le maire à signer tous les documents administratifs et
financiers relatifs à ce dispositif, de dire que la recette sera affectée au budget de l'exercice
considéré.

M^{me} le Maire

Merci. Cette délibération est classique. Nous devons rendre compte au Conseil régional de
l'utilisation de son dispositif.
Procédons au vote.

Le Conseil municipal,
par 35 voix pour,
M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme
LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,
approuve la programmation des actions proposées pour l'année 2014 au titre du dispositif
"Animation Sociale des Quartiers" dont l'enveloppe annuelle s'élève à 16 470 €
Cette programmation est composée des projets suivants :

- Ville de Villeneuve-Saint-Georges: " Ateliers culturels dans les MPT et actions de
valorisation artistique " : 7 000€
- Ville de Villeneuve-Saint-Georges: "Ateliers sociolinguistiques" : 5 470€
- Association Arc-en-Ciel : "Activités éducatives et récréatives pour les enfants et les
parents de la Passerelle" : 4 000€

autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à ce dispositif

14. Modification des tarifs municipaux

M. HENRY

Nous modifions annuellement les tarifs en cette période. Nous avons déjà évoqué quelques tarifs lors du précédent Conseil, certains étant applicables dès l'été. Les présents tarifs seront applicables à la rentrée.

Vous disposez d'un document reprenant l'ensemble des tarifs municipaux pour 2014-2015 et d'une note sur table comprenant d'autres tarifs liés aux activités scolaires et périscolaires, faisant l'objet de débats.

Ainsi que cela a été précisé dans le cadre de la Commission des finances, nous connaissons des augmentations de tarif de l'ordre de 1 %, pouvant atteindre 3 % s'il s'agit de sommes relativement basses. Les arrondis de centimes entraîneraient des augmentations plus importantes. Néanmoins, l'augmentation reste faible, et en deçà de l'augmentation officielle annoncée.

Je vous propose de fixer, conformément au tableau ci-annexé, les tarifs et redevances des services communaux.

M^{me} le Maire

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 30 voix pour,

M. FAÏSSE, M. MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M. GAUDIN et Mme NIASME s'étant abstenus,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

fixe, conformément aux tableaux ci-annexés, les tarifs et redevances des services communaux.

Ressources humaines

15. Modification des effectifs du personnel communal

M. JONCRET

Il s'agit d'une délibération usuelle compte tenu des évolutions sur les effectifs.

Dans le cadre de la poursuite de la politique de résorption de l'emploi précaire, sept agents non titulaires sont pressentis pour être mis en stage. Compte tenu des grades actuellement disponibles au tableau des effectifs, il est proposé de les transformer en conséquence.

Compte tenu des besoins du service communication, des besoins de la direction de l'hygiène et de la salubrité publique, il est proposé de créer un poste sur ces services, et de permettre la réintégration au service habitat d'un cadre placé en disponibilité.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs en conséquence, et de dire que ces modifications interviendront au 1^{er} septembre 2014, et que ces dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget communal.

M^{me} le Maire

Merci, Christian. Y a-t-il des remarques ?

M. FAÏSSE

Madame le Maire, pouvez-vous communiquer les effectifs respectifs du service communication et de la direction de l'hygiène et de la salubrité ?

M. HENRY

Le service de l'hygiène compte quatre personnes ; celui de la communication également.

M. FAÏSSE

Il semblerait plus logique, compte tenu de la salubrité publique à Villeneuve, d'embaucher deux techniciens pour l'hygiène et la salubrité et de ne pas modifier le service communication.

M^{me} le Maire

Nous pensons que la communication constitue un point essentiel, directement lié à l'information et à la concertation avec les Villeneuvois. Nous avons l'habitude de ce débat.

M. THIBERVILLE

Je suis surpris de cette remarque. À chaque examen budgétaire, la Droite explique qu'il faut supprimer les effectifs dans cette ville. Nous proposons ici des embauches... Il convient de vous mettre d'accord.

M. HENRY

Vous demandez des explications sur tous les sujets. Les Villeneuvois sont donc également en droit d'obtenir des explications. Nous nous devons de faire des actions de communication vis-à-vis de la population.

Il ne faut pas négliger la salubrité, mais cela est le cas pour tous les autres services, y compris celui de la communication.

M. THIBERVILLE

L'opposition entre les services est une très mauvaise politique. Nous avons besoin de tous les services, et d'effectifs suffisants, pour mener à bien les missions de service public.

M. FAÏSSE

Je n'oppose pas les services les uns aux autres.

M^{me} le Maire

Je propose de passer au vote.

Le Conseil municipal,

Par 30 voix pour,

M. FAÏSSE, M. MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M. GAUDIN et Mme NIASME s'étant abstenus,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

décide de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

| GRADES | EFFECTIF BUDGETAIRE | MODIFICATIONS | | NOUVEL EFFECTIF |
|--|---------------------|---------------|------------|-----------------|
| Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet | 23 | - 1 | | 22 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet | 15 | - 3 | | 12 |
| Technicien à temps complet | 6 | | + 2 | 8 |
| Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps complet | 87 | | + 4 | 91 |
| Attaché principal à temps complet | 4 | -1 | | 3 |
| Attaché à temps complet | 19 | | +1 | 20 |
| TOTAL | 154 | - 5 | + 7 | 156 |

dit que ces modifications prennent effet au 1^{er} septembre 2014.

16. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité technique

M. JONCRET

Il s'agit de tenir compte des évolutions de la loi, qui fixe le nombre de représentants au Comité technique paritaire. La loi de 1984 a fixé des modalités pour les collectivités territoriales. Dans la continuité, une réforme a été votée le 5 juillet 2010, relative au dialogue social. Les CTP seront dorénavant appelés Comités techniques.

Des nouvelles lois relatives aux règles de fonctionnement entreront donc en vigueur à partir du renouvellement et des élections, qui devraient se tenir le 4 décembre prochain sous réserve de la parution du décret.

Dans sa composition actuelle, il apparaît que le CTP peut maintenir ou non le paritarisme. C'est ce que souhaitent le personnel et les représentants des organisations syndicales.

Il est donc proposé au Conseil municipal de maintenir à six le nombre de représentants titulaires du personnel, de décider le maintien du paritarisme, et de recueillir par Comité technique l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

M^{me} le Maire

Merci, Christian.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

fixe à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel.

décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant..

17. Création de 15 postes d'emplois d'avenir

M. JONCRET

Ainsi que cela a été indiqué dans la déclaration de Mme le Maire, il est proposé de modifier la délibération en conséquence, à savoir la création non pas de 15, mais de cinq emplois d'avenir, compte tenu de l'évolution du dossier portant sur la réforme des rythmes scolaires, nécessitant moins d'emplois que ce que nous avons prévu.

La délibération fait apparaître les expérimentations engagées depuis 2013 s'agissant des emplois d'avenir. Certains ont d'ailleurs donné satisfaction, et ont été embauchés.

En l'occurrence, nous proposons de poursuivre cette politique qui correspond à la demande, de créer cinq postes d'emplois d'avenir à compter du 1^{er} septembre pour tenir compte de la rentrée et de la modification de la réforme, et d'autoriser le maire à procéder aux mesures prévues dans le cadre de la loi, et de dire que ces éléments sont inscrits dans le budget primitif.

M^{me} le Maire

Merci, Christian.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 30 voix pour,

M. FAÏSSE, M. MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M. GAUDIN et Mme NIASME s'étant abstenus,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

décide de créer 15 postes d'emplois d'avenir à compter du 1^{er} septembre 2014, portant à 27 le nombre de ces postes.

autorise le Maire à mettre en œuvre les différentes mesures prévues dans la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir.

ESPACES PUBLICS ET BÂTIMENTS

18. Rapport annuel de présentation de la délégation du service public (DSP) de l'eau potable

M. HENRY

Les personnels de la Lyonnaise des eaux ont effectué une présentation et ont envoyé un rapport riche. J'ai fait le choix de vous faire parvenir la présentation synthétique de la Lyonnaise des eaux. Je reste à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions. En cas de besoin plus approfondi, je possède, ainsi que tous les membres de la commission, le rapport complet.

Il s'agit là, d'une prise d'acte.

M^{me} le Maire

Daniel rencontre habituellement la Lyonnaise des eaux. J'ai participé à deux échanges. Nous avons demandé, y compris dans la perspective d'un prochain contrat, de nouvelles propositions, plus intéressantes pour la Ville. J'ai précisé notre démarche portant sur la mise en place d'une régie publique de l'eau. Nous nous trouvons dans une étape d'étude. Aussi, nous analyserons toutes les propositions.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

prend acte du rapport de présentation de la délégation du service public de l'eau potable pour l'année 2013

19. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

M. HENRY

Nous avons reçu la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Nous possédons le rapport complet, mais je vous ai transmis la présentation réalisée par les services municipaux du développement durable de l'élimination (collecte et traitement). Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M. GAUDIN

Je souhaite obtenir une précision. Les bacs seront-ils enfin nettoyés cette année ? Je crois savoir que le contrat prévoit un nettoyage annuel de ces bacs. Or, cela n'a pas été effectué il y a deux ans. Il y a un an, lors du passage des services pour le nettoyage, les riverains n'ayant pas été informés, les poubelles n'étaient pas sorties. Il serait donc bon que nous puissions obtenir ce qui nous est dû par contrat.

M. HENRY

Nous avons effectivement signalé ces éléments. Le passage de nettoyage a lieu à l'automne. Je veillerai à ce que l'information soit transmise et que le nettoyage soit réalisé. Pour répondre à M. FAÏSSE, nous tenterons de communiquer avec les riverains, afin qu'ils puissent sortir leurs bacs en temps et en heure.

M^{me} le Maire

Véolia a décidé de supprimer sa déchetterie de Villeneuve-Saint-Georges. Nous sommes donc à la recherche d'une solution durable. Il est important qu'une déchetterie demeure sur la ville. La question est posée avec d'autant plus d'acuité qu'il nous était proposé de nous rendre à Villeneuve-le-Roi.

Trouver une solution adaptée n'est pas aisée. En attendant, nous avons mis en place une déchetterie mobile. L'information a été transmise aujourd'hui.

Prenons acte du rapport présenté par Daniel.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013

20. Marché d'exploitation de chauffage : autorisation au Maire de signer le marché

M. HENRY

Ce marché doit régulièrement être renouvelé. Il prévaut pour quatre ans. Le marché de 2009 affichait un montant annuel de 232 967,90 euros HT. Il arrive à échéance le 31 août. Aussi, un nouvel appel d'offres a été lancé le 7 avril 2014.

Trois offres ont été déposées à l'échéance de l'appel d'offres du 2 juin 2014 : Dalkia, Idex, et Cegelec.

La Commission d'appel d'offres a été convoquée et s'est réunie le 25 juin 2014 pour attribuer le marché. Après avoir entendu le rapport des analyses, les offres établies par l'agence, la Commission a décidé à l'unanimité d'attribuer le marché à la société Dalkia Ile-de-France, 2, allée des Moulineaux à Issy-les-Moulineaux, pour un montant annuel de 284 225,89 euros HT pour les prestations P1 et P2, et 50 477,40 euros HT pour la tranche conditionnelle.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le ou les marchés correspondants avec l'entreprise Dalkia.

M^{me} le Maire

Merci.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote, autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise DALKIA désignée attributaire par la Commission d'appel d'offres le 25 juin 2014, pour un montant annuel de 284 225,89 €HT pour les prestations P 1 et P2 et 50 477,40 €HT pour la tranche conditionnelle.

21. Autorisation de déposer une demande de permis de construire pour l'installation d'un pavillon bois démontable dans l'espace vert entre le 14bis rue Pasteur (Salles Falbert/Pasteur) et le 19, avenue de Valenton (ex-CIO)

M. KNOPFER

Le présent projet concerne l'installation d'un bâtiment type pavillon de bois d'une surface de 90 m² en rez-de-chaussée, que le Conseil général du Val-de-Marne met à disposition de la commune. Ce pavillon, monté initialement à Orly il y a environ trois ans par le Conseil général, est conçu démontable.

Il est composé d'une pièce principale et d'un bureau, et sera installé dans l'espace vert entre le 14 bis, rue Pasteur, salles Falbert/pasteur, et le 19, avenue de Valenton, ex-CIO, toutes deux parcelles communales.

Le pavillon étant légèrement surélevé, il sera créé une rampe pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ce bâtiment s'insère donc à proximité des salles municipales, à vocation associative Falbert/Pasteur et ex-CIO, pour lesquels une réflexion globale est en cours afin d'en améliorer la gestion et d'élargir l'offre en partenariat avec les associations locales.

Il participe ainsi à ce projet d'ensemble dont l'un des aspects est le réaménagement de l'ex-CIO et de la salle Falbert pour une future mise à disposition du Centre social Asphalte, approuvé par le Conseil municipal dans sa délibération du 4 juillet 2013.

Les travaux d'installation de ce pavillon nécessitent le dépôt d'une demande de permis de construire. En parallèle, les travaux concernant l'ex-CIO sont également prévus. Il s'agit, principalement, de rendre accessibles l'accès au rez-de-chaussée, et le rez-de-chaussée de l'ex-CIO ; de faire une réfection intérieure et de rendre accessible l'accès de la salle Falbert.

M^{me} le Maire

Merci, Charles.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire pour l'installation d'un bâtiment modulaire, d'un auvent et de sanitaires, dans l'espace vert entre le 14bis, rue Pasteur (Salles Falbert/Pasteur) et le 19, avenue de Valenton (Ex CIO) à prendre tous actes afférents à cette demande.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M^{me} le Maire

Communication de l'arrêté préfectoral portant autorisation, au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, des opérations de dragage prévues sur le lot A du plan décennal de dragage de voies navigables de France pour le Bassin de la Seine.

Cette communication a été signée par huit préfets.

Je vous remercie.

Je lève la séance.

LEVÉE DE SEANCE A 21h20